

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 12 septembre 2024  
Convocation du : 5 septembre 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le douze septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRÉSENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Lahcem AIT EL HAJ, Philémon BRUNET ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Valérie PRINGUEZ

DE24.108

**FINANCES**  
**TERRAIN DE TENNIS - RÉNOVATION**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**

*Autorisation - Approbation*

☞

Dans le cadre de sa politique sportive, la collectivité a initié divers projets visant à promouvoir la pratique sportive pour tous et par tous. Notre collectivité, labellisée Terres de Jeux 2024, a pour ambition de proposer une offre d'activités et d'événementiels riches et variés.

Dans ce cadre, la Ville d'Armentières souhaite rénover le sol du terrain de tennis du Complexe sportif.

Ce futur aménagement sera en accès réglementé / libre aux établissements scolaires situés à proximité (groupe scolaire, collège, lycée) et aux structures associatives de la ville pratiquant cette discipline.

Il s'avère que cette installation est en partie subventionnable par la Métropole Européenne de Lille.

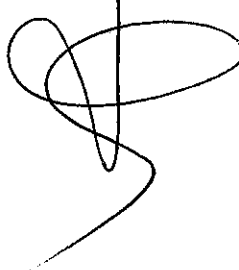
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions, au taux le plus élevé possible, auprès de la Métropole Européenne de Lille,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour la complétude du dossier.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

**Valérie PRINGUEZ**  
Conseillère Municipale  
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,

Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille

